

Pays:	Maroc
Date de soumission:	Novembre 2019

du **le**

b) De soumettre, dans un fichier électronique distinct, une version numérisée de la lettre officielle signée du ministère compétent transmettant leur rapport, ou une note verbale émanant de leur mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York ;

c) Compte tenu de la nature transversale des questions relatives aux forêts et à leur gestion durable, de consulter des experts des ministères nationaux compétents (environnement, développement économique, finances et agriculture par exemple), pour remplir le formulaire, et de consulter les points focaux nationaux pour les évaluations des ressources forestières, les secrétariats des Conventions de Rio, les autres organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les mécanismes relatifs aux critères et aux indicateurs, ainsi que les parties prenantes, le cas échéant. Les membres souhaiteront peut-être également consulter des parties prenantes lors de l'élaboration de leur rapport.

4. L'année 2015 est l'année de référence.

5. Dans la mesure du possible, tous les termes utilisés dans le présent document respectent les définitions qui en sont données par la FAO dans son Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales.

6. Dans la mesure du possible, veuillez indiquer la source des informations fournies ou indiquer un lien hypertexte.

Nom :	Khalid CHERKI
Titre :	Chef de la Division des Études, de la Programmation et de la Coopération
Adresse :	Quartier Administratif, Challah, Rabat
Organisation :	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts/ Département des Eaux et Forêts
Téléphone :	00212661914483
Courriel :	khalidcherki@gmail.com

- , D'ici à 2020 Consolider la tendance actuelle d'extension du couvert forestier pour atteindre +3% : les opérations de reboisement et de régénération ont portés sur une superficie de ha durant la période 2015-2019 (une moyenne de 40.000 ha /an).

5

- 2.1 Éliminer complètement la pauvreté extrême parmi toutes les populations tributaires des forêts
- 2.2 Améliorer l'accès des petites entreprises forestières, en particulier dans les pays en développement, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés
- 2.3 Faire en sorte que les forêts et les arbres contribuent pour une plus large part à la sécurité alimentaire des populations locales
- 2.4 Faire en sorte que l'industrie et d'autres entreprises forestières, ainsi que les services rendus par les écosystèmes forestiers contribuent pour une plus large part au développement social, économique et environnemental, entre autres
- 2.5 Faire en sorte que tous les types de forêts contribuent pour une plus large part à la préservation de la diversité biologique et à l'adaptation aux changements climatiques ainsi qu'à l'atténuation de leurs effets, en tenant compte des mandats et des travaux en cours au titre des conventions et instruments pertinents

2. a) Depuis 2015, quels types t bio

a mise en place en 2005 de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), considérée comme une véritable ingénierie sociale participative, et le lancement de sa 3^{ème} phase 2019-2023.

'élaboration en 2015 du Plan d'Action pour la Conservation, la Gestion Durable et la Valorisation des Plantes Aromatiques et Médicinales (PAM) Spontanées Au Maroc qui vient en application de la Stratégie Nationale PAM adoptée en 2009 ;

'initiation du projet d'amendement du dahir 1976 portant sur le renforcement de la participation de la société civile et l'intégration des populations à l'économie forestière.

Cible 2.5

Le Plan National d'Adaptation au changement climatique est dans sa phase finale d'élaboration englobant une composante forestière ;

Le Plan National Sécheresse est en cours d'élaboration ;

Le programme de Définition des Cibles de Neutralité de la Dégradation des Terres est dans sa phase finale de conception.

ii) Mesures institutionnelles

Toutes les

biodiversité dans les chaînes de valeur des plantes aromatiques et médicinales méditerranéennes au Maroc (PAM)», a été mis en œuvre par le PNUD et le Département des Eaux et Forêts sur la période 2011-2015 avec un budget total de 1.7 M \$, Le Projet « Promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural à travers des métiers verts » (Green Job). é u rural u 4

» (N

Le manque de communication et de relations formalisées entre acteurs des filières,

la distribution inégale de la valeur ajoutée le long des chaînes et le rôle décisif des intermédiaires qui déterminent, en fonction des prix du marché mondial, si la production nationale est vendue aux unités de transformation locales ou exportée.

e) Si votre gouvernement a annoncé une ou plusieurs contributions nationales volontaires relatives à l'objectif 2, veuillez donner des informations succinctes à ce sujet, y compris les dates butoir et les progrès accomplis à ce jour.

- _____; Protection d'une superficie de _____ de sol contre l'érosion hydrique, , et stabilisation des dunes continentales émettrices de sable pour protéger directement menacés : les opérations de lutte contre l'érosion hydrique durant la période 2015-2019 ont portés sur une superficie de _____ .
- _____ Promotion et valorisation des filières et des produits forestiers et développement de l'investissement dans le secteur (Filière bois et liège, plantes aromatiques et médicinales, filière cynégétique, pêche continentale, aquaculture et écotourisme), les réalisations ont concerné, entre autres : la promotion de partenariats avec les associations de chasse et les sociétés de chasse touristiques, la promotion de la chaîne de valeur du tourisme halieutique...

ii) Mesures institutionnelles

Les actions entreprises contribuent à la réalisation du plan stratégique de la biodiversité et plus particulièrement l'objectif relatif à la protection de 17 % des zones terrestres et d'eaux continentales et 10 % des zones marines et côtières.

d) Quels sont les principaux obstacles à la réalisation de l'objectif 3 dans votre pays ?

Implication de toutes les parties prenantes dans le processus de création et développement et de valorisation du système national des aires protégées.

e) Si votre gouvernement a annoncé une ou plusieurs contributions nationales volontaires relatives à l'objectif 3, veuillez donner des informations succinctes à ce sujet, y compris les dates butoir et les progrès accomplis à ce jour.

_____ Accroître la superficie des forêts désignées comme zones protégées ou conservées ; La superficie des zones protégées est augmentée à 3,45 Mha : la superficie des zones protégées couvre actuellement plus de 3 M ha et englobent les parcs nationaux et les sites d'intérêt biologique et écologique.

c) Depuis 2015, votre pays (par l'intermédiaire du gouvernement, du secteur privé, des communautés, de la société civile ou d'autres acteurs) a-t-il été en mesure de mobiliser des ressources financières sensiblement plus importantes en vue de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts ?

Oui



b)

Département de l'Agriculture : (i) Appui des programmes de développement rural et des zones de montagnes aux projets intégrés d'aménagement des bassins-versants, (ii) Organisation des parcours et mesures d'accompagnement des groupements sylvopastoraux.

Ministère de la Justice, Ministère de l'Intérieur, Gendarmerie Royale, Collectivités Locales : Lutte contre les délits forestiers.

Département de l'Énergie : Développer des technologies économes dans l'utilisation du bois énergie et intégrer la problématique du bois énergie dans la stratégie nationale énergétique.

Ministère de l'Éducation Nationale et Ministère de la Jeunesse et des Sports : Programme d'éducation et sensibilisation à l'environnement.

Ministère du Tourisme : la promotion des activités écotouristiques au niveau des aires protégées.

f) Quels types de mesures sont prises pour protéger les aires protégées.

accompagnée de références (sites Web, publications, articles, etc.) qui montrent la façon dont les mesures ont contribué à la réalisation des objectifs et des cibles, en précisant lesquels. Veuillez-vous limiter à trois exemples.

La performance de la gestion des feux de forêts, en termes de prévention et de lutte, place le Maroc à la première position au niveau méditerranéen enregistrant le taux le plus faible des superficies incendiées, soit 0,04 % par an.

_____ :

- L'opérationnalisation du cadre législatif et réglementaire ;
- Le renforcement de la communication et des campagnes de sensibilisation ;
- Le Développement du système cartographique et dynamique de prédiction des risques d'éclosion et de propagation des incendies de forêts
- L'organisation et coordination de la lutte terrestre et aériennes avec ensemble des acteurs impliqués ;
- L'exécution annuelle du programme de prévention et de lutte contre les incendies de forêts sur la base des cartes statiques du risque d'incendies : création de points d'eau, construction de poste vigie, ouverture et entretien de tranchée pare-feu...
- Le restauration pots-incendie : 1) Analyse de la sévérité et de l'aptitude de cicatrisation de l'écosystème, 2) Conduite des opérations de nettoyage et 3) Réalisation des travaux de reboisement

_____ :

En termes de réalisation, et malgré l'augmentation de 10% du nombre moyen des incendies de forêts (de 415 à 455 incendies), la superficie des essences nobles (formations arborées) incendiée a diminué de 45% et la superficie moyenne touchée par incendie a diminué de 25% (de 8 ha à 6 ha/incendie).

La sécurisation foncière du domaine forestier constitué un axe majeur de la politique forestière. Les mesures techniques et administratives élaborées et mises en oeuvre, ont permis la mobilisation des partenaires impliqués dans le processus de délimitation des forêts et l'accélération de la cadence des réalisations, ce qui a permis : *i*) la délimitation de 98% de la surface forestière, *ii*) l'homologation de 89% du domaine forestier (soit 8 MHa) et *iii*) immatriculation de 67% du domaine forestier (soit 6 MHa).

-
- :
- Le renforcement du partenariat avec l'Agence de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Économie et des Finances ;
 - La mobilisation du budget nécessaire et l'implication des bureaux d'études topographiques
 - La multiplication des travaux de reconnaissance et de diagnostic de la situation juridique et de l'état des lieux des terrains forestiers
 - L'intégration des indicateurs liés à la sécurisation foncière du domaine forestier au niveau du Projet de Performance du Département ;
 - L'instauration d'un système de suivi-évaluation associé à un reporting mensuel;
 - Le renforcement de capacités du personnel technique et l'acquisition des équipements requis

Objectifs et cibles visés:

L'achèvement de la délimitation et l'immatriculation de l'ensemble du domaine forestier à l'horizon 2024.

de la FAO et 3.1 du plan
stratégique des Nations
Unies sur les forêts
(2017

17

7. Cadre
législatif,
politique et
institutionnel

Références 1

législatif,
politique et
institutionnel

d'évaluation
des
ressources
forestières
mondiales
de la FAO

accomplis dans la
réalisation des
cibles 3.3 et 5.2 du
plan stratégique des
Nations Unies sur les
forêts (2017-2030)

CEE, Commission économique pour l'Europe ; FAO, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; OCDE, Organisation de coopération et de développement économiques.

Catégorie 1 : la méthode est au point et des données sont produites. Catégorie 2 : la méthode est au point mais les données posent problème. Catégorie 3 : la méthode et les données posent problème.
